



CUERS

Note de Synthèse

Du Budget Primitif 2022

Séance du Conseil Municipal

24 février 2022

SOMMAIRE

- *Le cadre juridique..... Page 3*
- *Fonctionnement : Synthèse..... page 11*
- *Investissement : Synthèse..... page 16*
- *La dette page 21*
- *Infos clés page 23*
- *Les budgets annexes..... page 24*



LE CADRE JURIDIQUE

L'essentiel

Le cadre juridique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités.

Ces documents doivent, également, faire l'objet d'une mise à disposition au public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

La ville a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à l'hôtel de ville ainsi que sur son site internet.

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise, notamment, que :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif commence le cycle budgétaire de l'année.

Le cadre juridique

Ainsi, le budget primitif 2022 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 2 février 2022;
- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021;
- L'incorporation des restes à réaliser de 2021.

Le budget primitif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est le 15 avril de l'année en cours et le 30 avril, les années de renouvellement des conseils municipaux. Pour 2022, le Conseil Municipal l'examinera le 24 février 2022.

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est, tout d'abord, voté et énonce, aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. La commune de Cuers vote son budget par chapitre et opération. Mais en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou Décisions Modificatives** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Cuers a en gestion les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement.

Le cadre juridique

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent, chacune, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

Le cadre juridique

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette (capital) et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve, aussi, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles :

- se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre :

- exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant, notamment, de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Rappel du cadre : Les orientations budgétaires pour 2022

Il convient, tout d'abord, d'indiquer que nous allons gérer notre budget dans un esprit et une ambition de grande rigueur et de qualité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF : maîtriser les charges de gestion courante et la masse salariale tout en évitant l'effet ciseau afin de dégager une capacité d'autofinancement capable de rembourser les dettes des mandatures précédentes et de financer les investissements dont la ville a besoin.

.

Rappel du cadre : Les orientations budgétaires pour 2022

La section d'investissement du budget 2022 et plus particulièrement les dépenses d'équipement constituent des opérations structurantes pour notre ville.

L'objectif étant de créer des infrastructures nouvelles indispensables et rénover nos infrastructures existantes. Un effort budgétaire sera fait pour un prévisionnel proche des quatre millions d'euros et la mise en place d'une programmation pluriannuelle.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, la ville a une dette de **13 479 284 €** (budget principal et budget annexes) au 01/01/2022 et ne prévoit aucun nouvel emprunt pour le budget primitif 2022. la municipalité souhaite travailler sur les ressources communales et sur la recherche active de financements extérieurs .



LES GRANDS EQUILIBRES

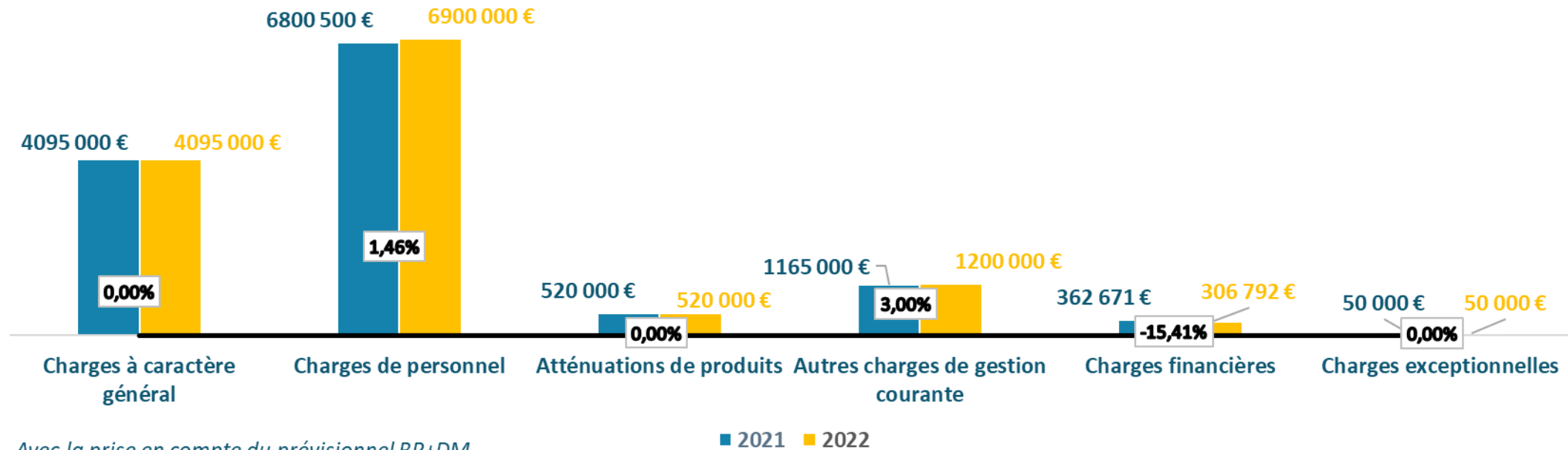
Quelques chiffres

Synthèse : Section de fonctionnement dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
011	Charges à caractère général	4 095 000,00€
012	Charges de personnel	6 900 000,00€
014	Atténuations de produits	520 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	2 448 275,59€
042/68	Opération ordre	3 028 567,00€
65	Autres charges de gestion courante	1 200 000,00€
66	Charges financières	306 792,88€
67	Charges exceptionnelles	50 000,00€
68	Dotation provisions	2 000,00€
TOTAL		18 550 635,47€

De Budget à Budget...

Dépenses réelles de fonctionnement



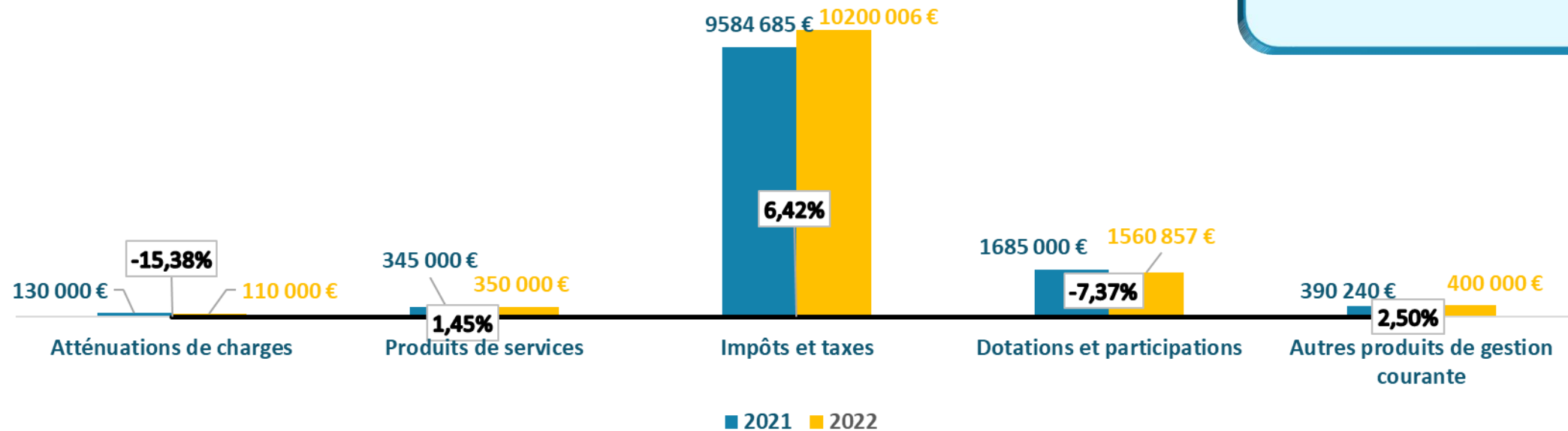
Synthèse : Section de fonctionnement recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
002	Résultat reporté	4 727 407,54€
013	Atténuations de charges	110 000,00€
042	Opération ordre	1 202 363,72€
70	Produits de services	350 000,00€
73	Impôts et taxes	10 200 006,69€
74	Dotations et participations	1 560 857,52€
75	Autres produits de gestion courante	400 000,00€
TOTAL		18 550 635,47€

De Budget à Budget...

Recettes réelles de fonctionnement

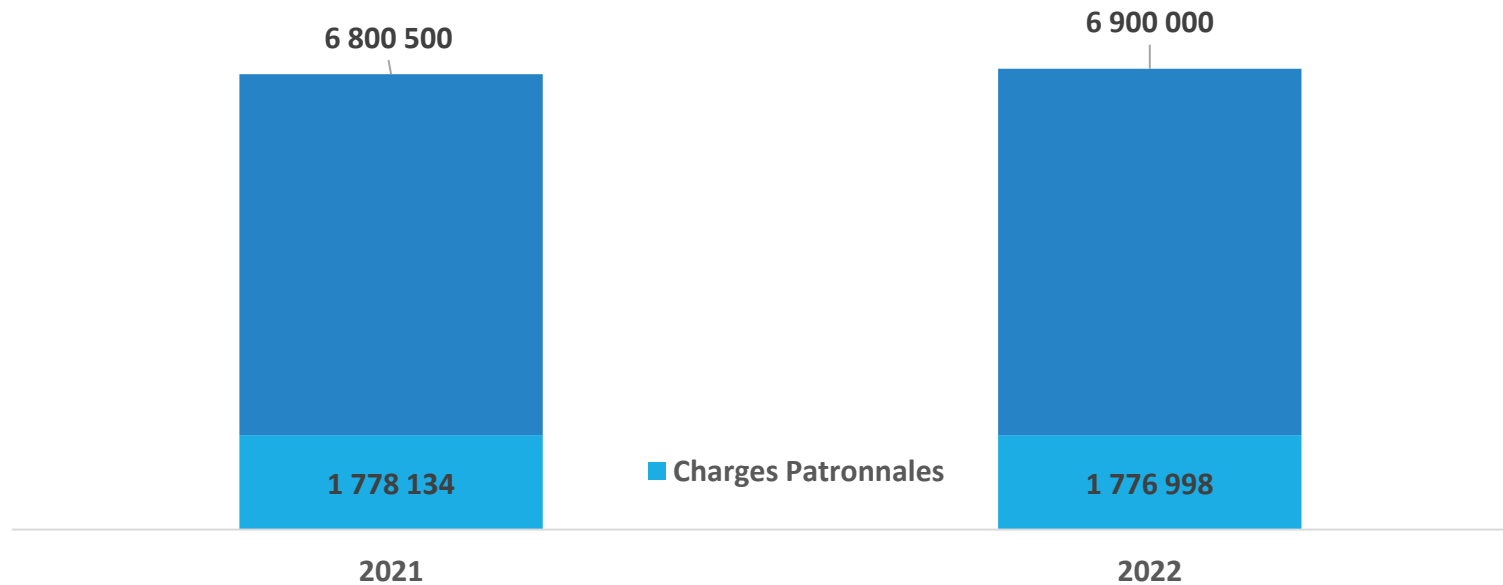
Objectif :
Optimisation des recettes



Avec la prise en compte du prévisionnel BP+DM

De Budget à Budget...

Charges de personnel



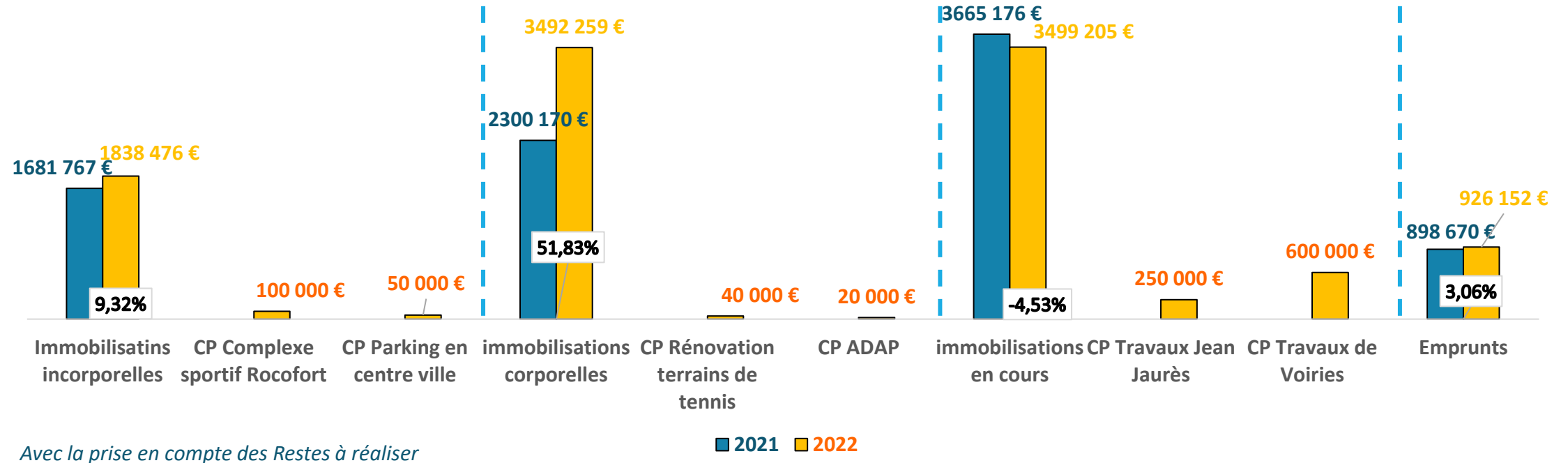
Synthèse : Section d'investissement dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	RESTES A REALISER	TOTAL 2022
040	Opération ordre	1 202 363,72€		1 202 363,72€
16	Emprunts et dettes assimilées	926 152,32€		926 152,32€
20	Immobilisations incorporelles	1 711 856,00€	126 620,36€	1 838 476,36€
	CP* Travaux de restructuration du complexe sportif Rocafort APCP2205	100 000,00€		100 000,00€
	CP* Aménagement d'un parking au centre ville APCP2207	50 000,00€		50 000,00€
204	Subvention d'équipement	9 000,00€		9 000,00€
21	Immobilisations corporelles	3 134 190,46€	358 068,79€	3 492 259,25€
	CP* Travaux de rénovation des terrains de Tennis APCP2206	40 000,00€		40 000,00€
	CP* Travaux d'accessibilité APCP2209	20 000,00€		20 000,00€
23	Immobilisations en cours	3 287 505,58€	211 699,59€	3 499 205,17€
	CP* Travaux d'extension et réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès APCP2204	250 000,00€		250 000,00€
	CP* Travaux de voiries APCP2201	600 000,00€		600 000,00€
041	Opération patrimoniales	144 237,60€		144 237,60€
TOTAL		11 475 305,68€	696 388,74€	12 171 694,42€

De Budget à Budget...

Objectif :
Lancement de notre
programme d'équipement

Dépenses réelles d'investissement



Le programme d'équipement 2022

Il s'agit de mettre en exergue la volonté municipale de remettre à niveau progressivement la ville avec un effort considérable et historique sur les travaux d'entretien bâtiments et voirie avec un montant d'environ 4 M€ affecté pour 2022 sur les **travaux de rénovation des bâtiments et de la voirie**.

Outre cet effort, le programme d'équipement 2022 intégrera notamment les projets suivants :

- Poursuite de l'opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire JJAURES (+ de 9 M€) dont 250 000€ pour 2022
- Poursuite de l'opération de rénovation de l'éclairage public (+ de 3 M€) dont 400 000€ pour 2022
- Poursuite de l'opération entrée de ville (525 000 €) dont 150 000 € pour 2022
- Poursuite de l'opération Equipement scénique pôle culturel pour 255 000 €
- Travaux ADAP pour 20 000 €
- Restructuration du Complexe Sportif Rocofort (1 900 000€) dont 100 000 € pour 2022
- Rénovation des terrains de tennis (160 000 €) dont 40 000 € pour 2022
- Aménagement autour de la gare (parkings / arrêt de bus sécurisé / skate-parks estimés à 500 000€) dont 210 000€ pour 2022

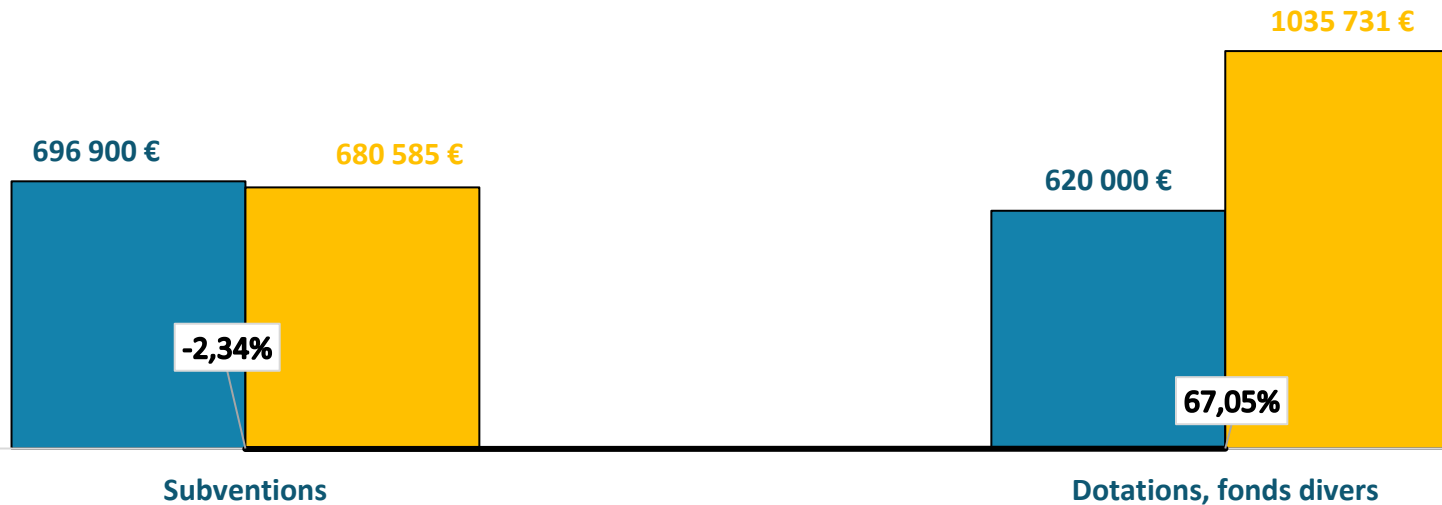
Synthèse : Section d'investissement recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	RESTES A REALISER	TOTAL 2022
001	Résultat reporté	4 834 297,95€		4 834 297,95€
021	Virement de la section de fonctionnement	2 448 275,59€		2 448 275,59€
040/28	Opération d'ordre	3 028 567,00€		3 028 567,00€
10	Dotations, fonds divers	608 800,28€	426 931,00€	1 035 731,28€
13	Subventions d'investissement	51 300,00€	629 285,00€	680 585,00€
041	Opérations patrimoniales	144 237,60€		144 237,60€
TOTAL		11 115 478,42€	1 056 216,00€	12 171 694,42€

De Budget à Budget...

Recettes réelles d'investissement

Objectif :
Recherche de
financement extérieur



Avec la prise en compte des Restes à réaliser

■ 2021 ■ 2022

La dette : Focus

ANALYSE DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 01/01/2022 (Budget principal et budgets annexes)

Synthèse de la dette au 01/01/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 479 284.00 €	2,71 %	15 ans et 2 mois	8 ans et 6 mois	20

Au 01/01/2022, l'encours de dette s'établit à 13.5 M€ contre **14.5 M€** l'an dernier. La commune a donc poursuivi son désendettement en 2021.

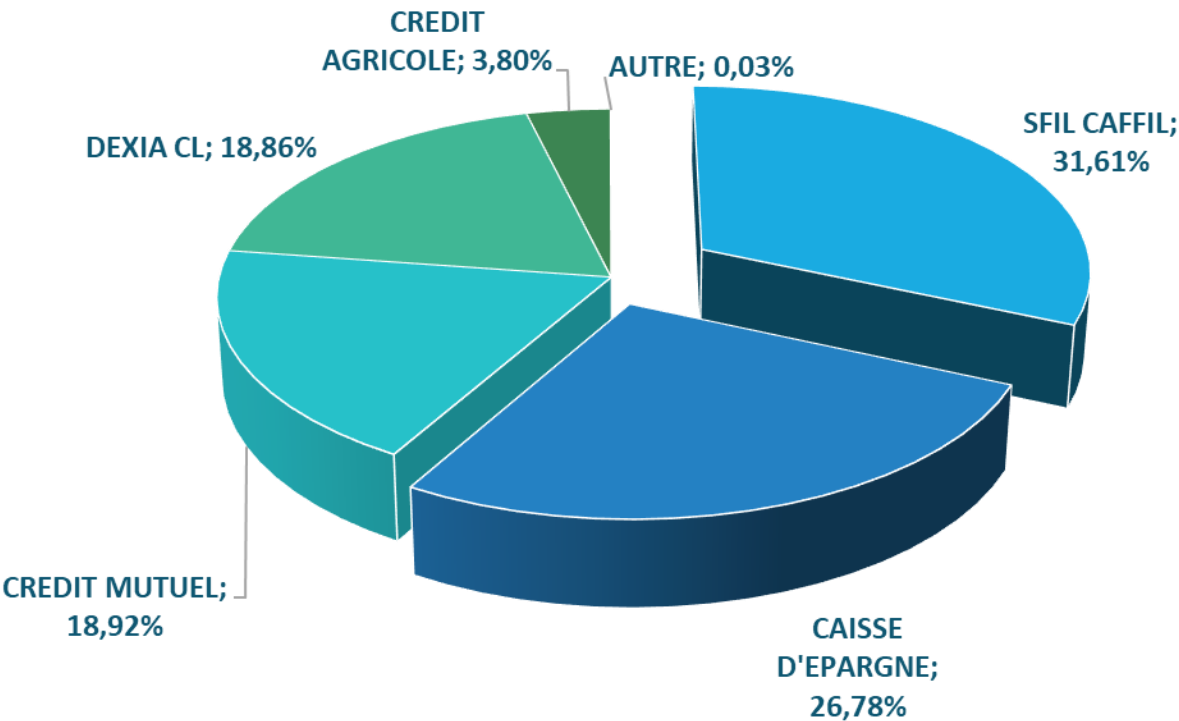
Cet encours prend en compte le capital restant dû pour le budget principal (12 emprunts), pour le budget du service de l'eau (3 emprunts) et pour le budget du service de l'assainissement (5 emprunts).

Au 01/01/2022 La collectivité dispose d'une dette largement sécurisée.

Structure de la dette par prêteur

Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	4 260 847 €	31,61%
CAISSE D'EPARGNE	3 609 444 €	26,78%
CREDIT MUTUEL	2 550 000 €	18,92%
DEXIA CL	2 542 288 €	18,86%
CREDIT AGRICOLE	512 586 €	3,80%
AUTRE	4 119 €	0,03%
Ensemble des prêteurs	13 479 284 €	100,00%



Le stock (ou encours) de la dette communale est réparti entre six établissements bancaires, qui interviennent généralement sur le marché des prêts aux collectivités.

Infos clés

- Pas d'augmentation des taux des taxes de foncier bâti et non bâti
- Soutien financier au monde associatif pour un montant prévu de 73 820€
- Soutien financier au CCAS pour un montant prévu de 745 000€
- Pas de nouvel emprunt prévu pour 2022
- Maitrise des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement
- Recherche de financement extérieur et montée en puissance de notre programme d'équipement en investissement



LES BUDGETS ANNEXES

Le service de l'eau, de l'assainissement

Les budgets annexes : l'essentiel

Le budget annexe du service de l'eau :

Ce budget est en délégation de service public avec la société Veolia depuis le 01/01/2022.

Depuis le 01/01/2022, ce budget est assujéti à la TVA et s'articule en HT.

La reprise anticipée des résultats s'élève en section d'exploitation à +1 178 483,78€ et en investissement à +88 601,12€

Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à : 1 557 069,35€ et en section d'investissement à : 1 451 958,39€ soit un total de 3 009 027,74€

Les budgets annexes : l'essentiel

Le budget annexe du service de l'assainissement :

Ce budget est en délégation de service public société Veolia depuis le 01/01/2022

Depuis le 01/01/2022, Ce budget est assujéti à la TVA et s'articule en HT.

La reprise anticipée des résultats s'élève en section d'exploitation à +483 433,08 € et en investissement à +94 223,46€

Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à : 819 946,83€ et en section d'investissement à : 765 193,55€ soit un total de 1 585 140,38€.



**“ Faire toujours plus et mieux
pour
Cuers et les Cuersois”**

